



Un droit d'entrée peut-il être exigé rétroactivement.

Par **STAL J**, le **22/10/2012** à **23:34**

Bonjour,
Je loue un emplacement dans un hangar depuis mars 2012.
Surprise: le propriétaire (statut de SARL, créée en 2009) me demande ce 23 octobre d'acquitter un droit d'entrée de 300 € dont il n'avait jamais été question jusqu'à ce jour mais qu'il veut instaurer à partir de 2012.
Est-ce légal?

Par **Michel**, le **24/10/2012** à **18:36**

Bonjour,
Comment justifie t'il ce droit d'entrée ? Je pense que vous avez signé un bail en début de location, si ce droit n'était pas marqué, vous n'avez rien à payer.